

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-14 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	5.2

OBJET : Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le conseil municipal est donc invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Arnaud ROUSSEL en qualité de secrétaire.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

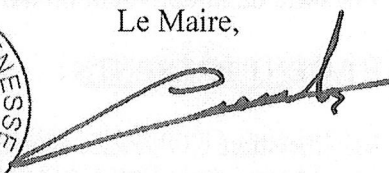
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-15 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances – Compte Financier Unique (CFU) 2023 - Budget principal et budget annexe « Cimetière » - Approbation

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Longuenesse s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021. La convention relative à cette expérimentation a été approuvée par le conseil municipal en date du 11 avril 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU, à vocation à devenir, à compter de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens conformément à la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Mettre en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable afin de simplifier leurs travaux en amont de la production du CFU (procédure entièrement dématérialisée).

Le conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU sera présenté pour le budget principal de la collectivité ainsi que pour le budget annexe « cimetière ».

Les résultats, pour l'exercice 2023, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		1 650 467,49		4 757 733,26		6 408 200,75
Opérations de l'Année	9 819 796,15	11 735 887,07	3 721 898,97	3 729 748,64	13 541 695,12	15 465 635,71
TOTAUX	9 819 796,15	13 386 354,56	3 721 898,97	8 487 481,90	13 541 695,12	21 873 836,46
Résultats de Clôture		3 566 558,41		4 765 582,93		8 332 141,34
Reste à réaliser			1 888 861,11	527 759,38	1 361 101,73	

BUDGET ANNEXE - CIMETIERE						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		6 997,85		150 000,00		156 997,85
Opérations de l'Année	70 908,61	72 233,81	18 750,00		89 658,61	72 233,81
TOTAUX	70 908,61	79 231,66	18 750,00	150 000,00	89 658,61	229 231,66
Résultats de Clôture		8 323,05		131 250,00		139 573,05
Reste à réaliser						

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Les CFU sont accompagnés d'une présentation brève et synthétique, annexée à la délibération.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pendant la lecture de la délibération et le vote), à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. DEREPPER) décide :

- D'approuver la présentation des comptes financiers uniques 2023 pour le budget principal de la Ville ainsi que son budget annexe « cimetière » dressés en collaboration par Monsieur le Maire et le Trésorier de Saint-Omer,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser dont la liste figure en annexe,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-16 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances - Affectation des résultats 2023 du budget principal - Approbation

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023. Le CFU 2023 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 916 090,92 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 650 467,49 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 566 558,41 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2024 et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. DEREPPER) décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que résumé ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat excédentaire de l'année 2022	+ 4 757 733,26 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 7 849,67 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 888 861,11 €
Restes à réaliser en recettes	+ 527 759,38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 3 404 481,20 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice 2023 cumulé	3 566 558,41 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 350 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2024	1 216 558,41 €

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-17 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances - Budget Primitif 2024 du budget principal

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-17-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2024 s'élève à 12 640 000 € et la section d'investissement à 6 520 000 € pour la partie dépenses et 11 180 000 € pour la partie recettes, soit un budget total de 19 160 000 € pour les dépenses et 23 820 000 € pour les recettes.

Ainsi, le budget primitif 2024 est présenté en sur-équilibre pour la section d'investissement conformément aux articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 821 980,00 €	2 954 000,00 €	4,68%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 150 000,00 €	5 350 000,00 €	3,88%
65 Autres charges de gestion courante	1 308 520,00 €	1 326 000,00 €	1,34%
66 Charges Financières	170 000,00 €	145 000,00 €	-14,71%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	210 300,00 €	5 000,00 €	-97,62%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	879 200,00 €	860 000,00 €	-2,18%
023 Virement section investissement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 640 000,00 €	-1,94%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	312 630,00 €	421 380,00 €	34,79%
722 Travaux en régie	50 000,00 €	60 000,00 €	20,00%
73 Impôts et taxes	528 967,05 €	438 371,16 €	-17,13%
731 Fiscalité locale	5 042 500,00 €	5 188 000,00 €	2,89%
74 Dotations et participations	4 899 323,32 €	5 001 675,00 €	2,09%
75 Autres produits de gestion courante	193 262,00 €	186 743,88 €	-3,37%
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
76 Produits financiers	2 050,14 €	1 771,55 €	-13,59%
77 Produits exceptionnels	40 800,00 €	42 000,00 €	2,94%
78 Reprises sur provisions	90 000,00 €	3 500,00 €	-96,11%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 650 467,49 €	1 216 558,41 €	-26,29%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 640 000,00 €	-1,94%

Le budget 2024 est en baisse de 1,94%. Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 885 872 €,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 889 285 €,
- les impôts directs locaux : 4 727 002 € (selon état n°1 259 com).

Le budget 2024 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
13 Remboursement de subventions	25 000,00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	742 000,00 €	747 000,00 €	0,67%
20 Immobilisations incorporelles	908 247,92 €	57 000,00 €	-93,72%
204 Subventions d'équipement versées	66 135,00 €	108 135,00 €	63,51%
21 Immobilisations corporelles	3 546 034,12 €	2 654 273,44 €	-25,15%
23 Immobilisations en cours	1 857 582,96 €	714 730,45 €	-61,52%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	90 000,00 €	100 000,00 €	11,11%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%
<i>Reste à réaliser dépenses</i>		1 888 861,11 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 435 000,00 €	6 520 000,00 €	-12,31%

Recettes d'investissement :

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
10222 FCTVA	250 180,27 €	350 436,60 €	40,07%
10226 Taxe aménagement	23 387,00 €	40 471,09 €	73,05%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	11,90%
13 Subventions d'investissement	647 624,07 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
024 Cession d'immobilisations	430 000,00 €	25 000,00 €	-94,19%
2315 Installations, matériels et outillages	325,40 €		
276 Autres immobilisations financières	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
28 Amortissement immobilisations (040)	800 000,00 €	850 000,00 €	6,25%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%
021 Virement section fonctionnement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	0,16%
<i>Reste à réaliser recettes</i>		527 759,38 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 580 000,00 €	11 180 000,00 €	-3,45%

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2024 :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	
Remplacement de menuiseries dans les groupes scolaires	50 000,00 €
Rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand	100 000,00 €
Groupe scolaire L. Blum : fourniture et pose d'une nouvelle clôture entre les cours maternelle et primaire, pose d'un portillon et d'un nouveau logo	6 000,00 €
Renforcement des visiophones extension et des barrières dans les groupes scolaires	20 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Travaux d'isolation intérieure et peintures isolantes sur les groupes scolaires P. Verlaine et L. Blériot	60 000,00 €
Fourniture et pose de préaux dans le groupe scolaire G. Sand	20 000,00 €

TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Rénovation de l'éclairage de la salle Léo Lagrange	30 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture à la salle Léo Lagrange	6 500,00 €
Rénovation de l'éclairage de la salle des sports des Chartreux	27 000,00 €
Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Jean-Marie Barbier	18 000,00 €
Création d'un pump track dans le quartier Maillebois ou à proximité	50 000,00 €
Installation d'une cuve à eau et d'un surpresseur à la salle des sports des Chartreux	50 000,00 €

AUTRES TRAVAUX BATIMENTS	
Salle des fêtes : investissement pour du matériel cuisine dont un lave-vaisselle	10 000,00 €
Salle des fêtes : Changement des menuiseries	120 000,00 €
Travaux d'isolation du plancher bas de l'ALSH Pasteur	10 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs dans différents bâtiments	20 000,00 €
Changement de menuiseries dans les chaufferies	30 000,00 €
Renouvellement de volets roulants métalliques aux ateliers Mairie	10 000,00 €
Fourniture et pose d'un volet roulant métallique pour l'entrée du centre social	5 000,00 €
Remplacement d'alarme incendie	5 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture pour le parking de l'ALSH Pasteur	7 500,00 €
Travaux de rénovation du chalet de Morbier	50 000,00 €
Travaux d'aménagement du parc de Média'tour	50 000,00 €
Fourniture et pose d'un nouveau portail à l'ancien cimetière	8 700,00 €
Travaux d'aménagement des allées de l'ancien cimetière	100 000,00 €
Travaux reprise de concession ancien cimetière	110 000,00 €
Réalisation d'un ossuaire à l'ancien cimetière	20 000,00 €
Fourniture et pose colombarium à l'ancien cimetière	5 500,00 €
Programme annuel de travaux de renouvellement des toitures dans les bâtiments communaux : salle du conseil, réparations salle des fêtes, réparations solins Lamartine, réparations Pasteur, réparations complexe des bruyères	240 000,00 €
Travaux de remise en état calvaires nouveau cimetière et rue de Lumbres	7 000,00 €
Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	10 000,00 €
Renforcement du réseau de poteaux incendie	20 000,00 €
Entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €
Renouvellement et renforcement d'alarmes anti-intrusion	10 000,00 €
Mise en place d'aire de jeux sur la commune	120 000,00 €
Réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap (ADAP) (Tranche 2024)	600 000,00 €
Volet roulant métallique bureau police municipale	2 000,00 €

ACQUISITION DE MOBILIER	
Mobilier pour le chalet de Morbier	10 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	34 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	10 000,00 €
Mobilier pour le restaurant scolaire	10 000,00 €
Installation d'un système complet de vidéoprojection dans la salle du conseil municipal	20 000,00 €
Installation d'un vidéoprojecteur et d'un nouvel écran motorisé pour la salle des fêtes	8 000,00 €
Nouvelle sono salle des fêtes	15 000,00 €
Achat mobilier de cuisine pour la salle Léo Lagrange	10 000,00 €
Acquisition d'un atelier de motricité	10 000,00 €
Acquisition de tentes floquées	18 000,00 €

INFORMATIQUE	
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	25 000,00 €
Refonte du site internet communal	20 000,00 €
Acquisition d'une caméra nomade de vidéoprotection du domaine public	5 000,00 €

VEHICULES	
Véhicule buggy + remorque pour le cimetière	14 000,00 €
Remplacement de véhicules pour les services techniques : 1 fourgon et 1 utilitaire	75 000,00 €

VOIRIES/ILOTAGE/MOBILIER URBAIN	
Programme annuel de travaux de réfection de voiries (auxquels s'ajoutent 100 000 € de travaux d'entretien des voiries imputés en section de fonctionnement) : Renouvellement couches de roulement Blum/Courbet/parking berceaux/Brueghel et interventions diverses sur réparations (fuites/affaissement etc...)	300 000,00 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales Place des Berceaux (chemisage)	14 000,00 €
Réfection des aménagements en bois dans les carrefours du quartier de la Mélodie	30 000,00 €
Création/réhabilitation de liaisons douces : projet sur domanialité départementale (Clémenceau/camus)	26 000,00 €
Acquisition de bancs et poubelles : espaces publics, Jardin Média'tour, aires de jeux	100 000,00 €
Provision pour remplacement de mobilier urbain accidenté	10 000,00 €

ESPACES VERTS	
Renouvellement tondeuse stade des Chartreux	60 000,00 €
4 petites tondeuses	10 000,00 €
Réfection fonds de bennes (tracteurs et camions)	7 000,00 €
Matériel gros outillage services espaces verts (souffleurs, tronçonneuse, taille-haie, débrousailluse, ...)	67 000,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS	
Renouvellement du parc d'éclairage public	130 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	15 000,00 €

AIDES	
Aides aux primo-accédants (provision)	16 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	10 000,00 €

Le financement des investissements sera assuré par un virement de 2,35 M€ du compte administratif 2023 à la section d'investissement et par un autofinancement de la section de fonctionnement de 2M€.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un complexe sportif, développement de la vidéoprotection, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du parc de Média'Tour et du Bois de la Garenne, acquisition d'un logiciel de portail famille...

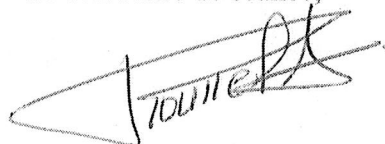
Le budget primitif est accompagné d'une présentation brève et synthétique, annexée à la délibération.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. DEREPPER) se prononce favorablement sur le vote du budget primitif 2024, et conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

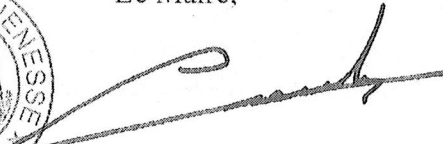
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-18 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances - Affectation des résultats 2023 du budget annexe cimetière - Approbation

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le budget annexe cimetière.

Le CFU 2023 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 325,20 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 6 997,85 € donne un excédent total de fonctionnement de 8 323,05 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2024 et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'année 2023	- 18 750,00 €
Excédent de financement de l'exercice	150 000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 131 250,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

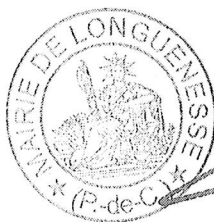
Excédent de l'exercice 2023 cumulé	8 323,05 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2024	8 323,05 €

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-19 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances - Budget Primitif 2024 du budget annexe cimetière

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-19-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2024 cimetière s'élève à 64 000 € et la section d'investissement à 131 250 €, soit un budget total de 195 250 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	170 000,14 €	169 376,12 €	63 880,00 €	-62,29%
65 Autres charges de gestion courante	19,86 €	43,88 €	40,00 €	-8,84%
66 Charges Financières	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	169 500,00 €	64 000,00 €	-62,24%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 333,00 €	19 917,00 €	20 500,00 €	2,93%
013 Atténuation de charges (stock)	143 974,60 €	142 585,15 €	35 176,95 €	-75,33%
002 Excédent de fonctionnement reporté	5 792,40 €	6 997,85 €	8 323,05 €	18,94%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	169 500,00 €	64 000,00 €	-62,24%

La prévision budgétaire 2024 de la section de fonctionnement est inférieure à 2023 et s'établit à 64 000 € (169 500 € en 2023). Pour rappel, l'année 2023 comprenait un programme d'achat de 44 caveaux de 2 places.

La synthèse de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%

Recettes d'investissement :

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €			
R001 - Excédent investissement		150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%

La section d'investissement du budget primitif 2024 cimetière s'élève à 131 250 € et correspond à l'excédent d'investissement.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 3 avril 2024 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le vote du budget primitif 2024 pour le budget annexe cimetière.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

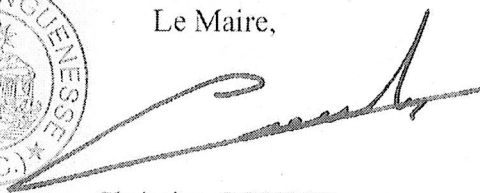
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-20 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.2.2

OBJET : Finances - Contributions directes 2024 – vote des taux

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu l'avis des commissions des finances réunies les 20 mars et 3 avril 2024,

Vu la délibération n° 2024-2 en date du 28 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2023,

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) pour l'année 2024.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Qui plus est, conformément à l'article 1640G du code général des impôts, depuis 2021, le taux foncier bâti des communes est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département (22,26%). Les communes doivent ainsi voter leur taux TFPB, en tenant compte de ce transfert de fiscalité.

En 2023, le conseil municipal a voté 41,23% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

Taux communaux	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
2021	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2022	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2023	41,23% (0%)	53,82% (0%)

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019. Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH concernant les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La THS est due :

- pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, hors résidence principale,
- pour les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- pour les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État, des départements et des communes, ainsi que par les établissements publics autres que ceux visés à l'article 1408 II 1° du code général des impôts.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Elle supprime le lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes, si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75% du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2024 et communiqué par les services fiscaux est de 4 617 551 €.

Suite au débat d'orientations budgétaires 2024 et à l'avis des commissions des finances réunies les 20 mars et 3 avril 2024, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. DEREPPER), le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- Taxe d'habitation : 18,81%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,23% (18,97% + 22,26%),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,82%

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-21 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.3

OBJET : Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Année 2024

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

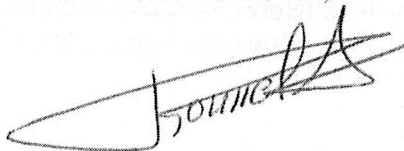
Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires réalisé le 26 mars 2024, compte tenu du résultat de l'exercice budgétaire 2023 du CCAS et afin de lui permettre de mettre en œuvre les actions prévues, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal entérine la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 de 295 000,00 € au CCAS de Longuenesse.

La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.420.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

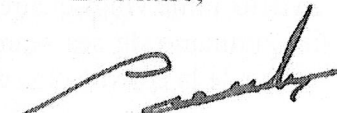
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-22 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subventions municipales 2024 aux associations - Passation des conventions d'objectifs

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2024.

A. SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES**250 705,00 €**

<u>Services généraux des administrations publiques locales</u>	42 205,00 €
Amicale du Personnel Communal	42 000,00 €
Entente Colombophile	205,00 €
<u>Sécurité</u>	150,00 €
Prévention Routière (1)	150,00 €
<u>Enseignement - Formation</u>	15 960,00 €
Délégation Education Nationale (UDDENDA)	220,00 €
<u>Coopérative école maternelle :</u>	
- Maternelle Blériot	480,00 €
<u>Coopératives classes regroupées :</u>	
- Primaire Centre	1 200,00 €
- Primaire Pasteur	1 248,00 €
- Primaire Blum	2 096,00 €
- Primaire Sand	2 464,00 €
- Primaire Verlaine	1 312,00 €
Coopérative Scolaire de l'IME - OCCE 62	1 240,00 €
Foyer Coopératif du Collège Blaise Pascal	800,00 €
Foyer Socio-Educatif du Collège de la Morinie	800,00 €
<u>USEP :</u>	
- Primaire Blum	214,00 €
- Primaire Sand	574,00 €
- Primaire Verlaine (1)	1 062,00 €
Association Sportive Collège Blaise Pascal (1)	1 250,00 €
Association Sportive Lycée Blaise Pascal	1 000,00 €

<u>Culture - Vie Sociale - Jeunesse - Sports et Loisirs</u>	183 900,00 €
Association Education Physique et Gymnastique Volontaire	1 500,00 €
JSL Football	70 000,00 €
Club des Jeunes (judo et tennis)	3 000,00 €
Stade Longuenessois	11 000,00 €
Amicale Laïque (sections sportives) :	
- Pétanque	1 800,00 €
- Tennis de Table	10 000,00 €
- Longuenesse Nature Aventure (L.N.A.)	3 000,00 €
Tir Sportif de Longuenesse (1)	11 000,00 €
Longuenesse BMX	10 000,00 €
Association Hand-Ball Maillebois (1)	28 000,00 €
Association Guillaume Tell (1)	1 000,00 €
Badminton Longuenessois	2 500,00 €
Longuenesse Malafoot	6 000,00 €
Budo Ju Jutsu (1)	1 400,00 €
Les Zooks Lovers (1)	1 000,00 €
Longuenesse Futsal Club (1)	11 000,00 €
Just a Cowboy Country Dancer's	500,00 €
Société de Chasse de Longuenesse	400,00 €
Sport Adaptés Audomarois	500,00 €
Association Sportive Handicapés Physiques (1)	250,00 €
La Marche Pépère	900,00 €
Amis Cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500,00 €
Audomarois Capoeira (1)	400,00 €
Cercle d'Echecs	1 250,00 €
Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer	3 500,00 €
All La Bagarnette : Danses Folkloriques	500,00 €
Créargile 219	1 000,00 €
Au Coin du Jeu	500,00 €
Les Caisses Audomaroises	500,00 €

<u>Santé et Action Sociale</u>	8 090,00 €
Entraide Addict	820,00 €
Audomarose (1)	1 000,00 €
Association Cœur Toujours (1)	250,00 €
Association Donneurs de Sang de l'Audomarois	1 300,00 €
Association Bethléhem	400,00 €
Secours Catholique (antenne locale) (1)	200,00 €
APF France Handicap (1)	100,00 €
Les restaurants du coeur	500,00 €
Accueil de l'Audomarois (1)	400,00 €
Comité CLCV Audomarois (1)	320,00 €
Bien Vieillir	200,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €
Association Nationale des Visiteurs de Prison	300,00 €
Croix Rouge Française (1)	1 200,00 €

<u>Action Economique</u>	400,00 €
Association Chemin de Fer Touristique (1)	400,00 €

(1) Les associations concernées par cette annotation ont remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier.

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant pas au vote pour cette subvention.

B. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	13 488,00 €
---------------------------------------	--------------------

Ecole Primaire Blum	1 000,00 €
Ecole Primaire Verlaine	1 000,00 €
Longuenesse Nature Aventure (L.N.A.)	500,00 €
Tir Sportif de Longuenesse	2 388,00 €
Longuenesse BMX	5 000,00 €
Vélo Club de Saint-Omer	2 600,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €

TOTAL GENERAL (A + B)	264 193,00 €
------------------------------	---------------------

Les associations recevant plus de 23 000 € doivent également passer une convention annuelle d'objectifs, cela concerne :

- * Amicale du Personnel Communal,
- * J.S.L. Football,
- * Longuenesse Basket Club,
- * Association Handball Maillebois,
- * Comité des fêtes,
- * Association des usagers du Centre Social Intergénération.

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, refuse de voter la subvention pour Audomarose mais entérine favorablement les dispositions ci-dessous, à savoir :

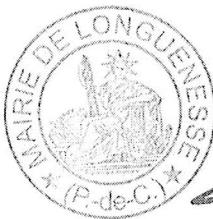
- se prononce sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 249 705 €, article 65748 du budget Ville,
- autorise M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,
- accorde les subventions exceptionnelles pour un montant de 13 488 €, reprise en partie B, article 65748 du budget Ville. Ces subventions sont votées pour un montant maximal et le montant réel sera versé sur présentation des justificatifs nécessaires.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

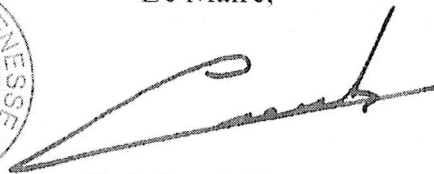


Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-23 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Amicale Laïque Gymnastique

DATE DE CONVOCAATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**5 000,00 €**

<u>Culture – Vie Sociale – Jeunesse – Sports et Loisirs</u>	5 000 €
Amicale Laïque Gymnastique (1)	5 000 €

(1) L'association a remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de son dossier.

NB : *il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiée :

Amicale Laïque Gymnastique : Mme HETRU

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 5 000 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Patricia HETRU étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'Amicale Laïque Gymnastique pour un montant total de 5 000 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-24 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 - Association Parents d'Enfants Inadaptés de l'Arrondissement de Saint-Omer (A.P.E.I.)

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**260,00 €**

<u>Santé et Action Sociale</u>	260 €
Association Parents d'Enfants Inadaptés de l'Arrondissement de Saint-Omer (A.P.E.I.) (1)	260 €

(1) L'association a remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de son dossier

NB : *il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiée :

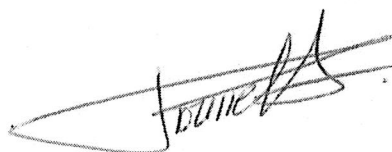
A.P.E.I. : Mme LEVRAY

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 260 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Chantal LEVRAY étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'Association Parents d'Enfants Inadaptés de l'Arrondissement de Saint-Omer (A.P.E.I.) pour un montant total de 260 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-25 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Club du 3^e âge

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**1 700,00 €**

<u>Santé et Action Sociale</u>	1 700 €
Club du 3 ^e Age	1 700 €

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Identifiée :

Club du 3^e âge : Mme DEWINTRE

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 1 700 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

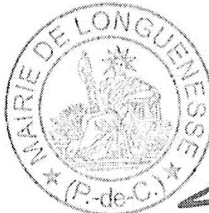
Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Huguette DEWINTRE étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association du Club du 3^e âge pour un montant total de 1 700 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

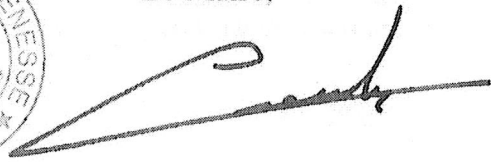


Arnaud ROUSSEL



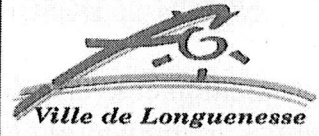
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-26 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Comité de Solidarité Longuenessois

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**1 500,00 €**

<u>Santé et Action Sociale</u>	1 500 €
Comité de Solidarité Longuenessois	1 500 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiées :

Comité de Solidarité Longuenessois : Mme BARBIER et Mme LEMAIRE

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 1 500 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mmes Delphine BARBIER et Béatrice LEMAIRE étant sorties pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association Comité de Solidarité Longuenessois pour un montant total de 1 500 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

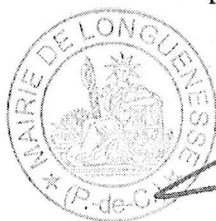
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-27 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Office Municipal de la Culture (O.M.C.)

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions culture et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

A. SUBVENTION RECURRENTE **3 100,00 €**

<u>Culture – Vie Sociale – Jeunesse – Sports et Loisirs</u>	3 100,00 €
Office Municipal de la Culture (O.M.C.) (1)	3 100,00 €

(1) L'association a remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de son dossier

B. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **7 500,00 €**

Office Municipal de la Culture (O.M.C.)	7 500,00 €
---	------------

TOTAL GENERAL (A + B) **10 600,00 €**

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Identifiés :

Office Municipal de la Culture : Mme BARBIER, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. BRUNET, Mme HETRU, M. LEGROIS, Mme LEMAIRE, Mme NIVERT et Mme DELTOUR

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 3 100 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Delphine BARBIER, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Dominique BERNARD, M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Matthieu LEGROIS, Mme Béatrice LEMAIRE et Mme Florence NIVERT étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous à savoir :

- se prononce sur l'attribution de la subvention à l'association Office Municipal de la Culture pour un montant total de 3 100 €, reprise en partie A, article 65748 du budget Ville.
- accorde la subvention exceptionnelle pour un montant de 7 500 €, reprise en partie B, article 65748 du budget Ville. La subvention est votée pour un montant maximal et le montant réel sera versé sur présentation des justificatifs nécessaires.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-28 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Médailleurs du Travail de Longuenesse

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**1 600,00 €**

<u>Services généraux des administrations publiques locales</u>	1 600,00 €
Médaillés du Travail de Longuenesse	1 600,00 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifié :

Médaillés du Travail de Longuenesse : M. CREQUY

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 1 600 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Philippe CREQUY étant sorti pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association des Médaillés du Travail de Longuenesse pour un montant total de 1 600 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

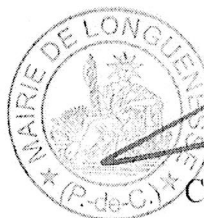
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-29 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Association du Lotissement DELTA

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions culture et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**1 000,00 €**

<u>Santé et Action Sociale</u>	1 000 €
Association du Lotissement DELTA	1 000 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiée :

Association du Lotissement DELTA : Mme BERNARD

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 1 000 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Dominique BERNARD est sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'Association du Lotissement DELTA pour un montant total de 1 000 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

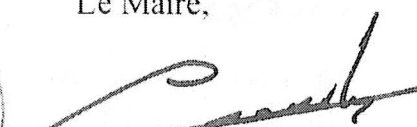
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-30 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Comité de Jumelage

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**2 000,00 €**

<u>Services généraux des administrations publiques locales</u>	2 000 €
Comité de Jumelage (1)	2 000 €

(1) L'association a remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de son dossier.

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Identifiés :

Comité de Jumelage : M. BRUNET, Mme DEWINTRE, Mme POUCHAIN et Mme LECOUSTRE

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 3 000 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

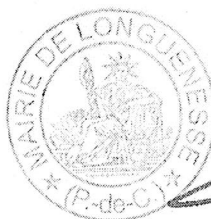
Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. BRUNET, Mme DEWINTRE, Mme POUCHAIN et Mme LECOUSTRE étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association Comité de Jumelage pour un montant total de 2 000 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-31 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Comité des Fêtes

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions culture et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**138 000,00 €**

<u>Services généraux des administrations publiques locales</u>	138 000,00 €
Comité des fêtes	138 000,00 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiés :

Comité des fêtes. : Mme BARBIER, M. CREQUY, M. BRUNET, Mme DUWICQUET, Mme LECOUSTRE, Mme LEMAIRE et M. ROUSSEL

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 120 000 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme BARBIER, M. CREQUY, M. BRUNET, Mme DUWICQUET, Mme LECOUSTRE, Mme LEMAIRE et M. ROUSSEL étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous, à savoir :

- se prononce sur l'attribution de la subvention à l'association du Comité des fêtes pour un montant total de 138 000 €, article 65748 du budget Ville.
- autorise M. le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs pour l'association recevant plus de 23 000 €.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

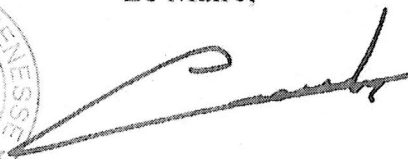
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-32 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Longuenesse Basket Club

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**32 000,00 €**

<u>Culture – Vie Sociale – Jeunesse – Sports et Loisirs</u>	32 000 €
Longuenesse Basket Club	32 000 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiée :

Longuenesse Basket Club : Mme MALIDAN

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à 32 000 € (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme MALIDAN étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous, à savoir :

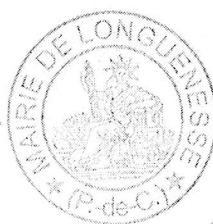
- se prononce sur l'attribution de la subvention à l'association Longuenesse Basket Club pour un montant total de 32 000 €, article 65748 du budget Ville.
- autorise M. le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs pour l'association recevant plus de 23 000 €.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



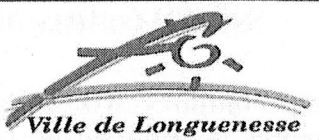
Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-33 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 - Espaces Sociaux-Culturels et d'Animations de Longuenesse (E.S.C.A.L.)

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**250 000,00 €**

<u>Santé et Action Sociale</u>	250 000 €
Espaces Sociaux-Culturels et d'Animations de Longuenesse (E.S.C.A.L.) (1)	250 000 €

(1) L'association a remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de son dossier.

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Identifiés :

E.S.C.A.L. : M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET, Mme LEVRAY

Pour mémoire, en 2023 le montant de la subvention voté s'élevait à **250 000 €** (conformément à la délibération 2023-23) et a été versée dans sa totalité.

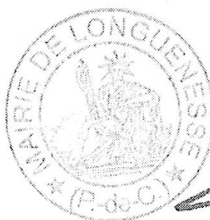
Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET et Mme LEVRAY étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous, à savoir :

- se prononce sur l'attribution de la subvention à l'association des Espaces Sociaux-Culturels et d'Animations de Longuenesse (E.S.C.A.L.) pour un montant total de 250 000 € article 65748 du budget Ville,
- autorise M. le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs pour l'association recevant plus de 23 000 €.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,


Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-34 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - demande de subvention de l'ESCAL

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ESCAL a déposé un dossier « la prévention de la délinquance » dans le but, principalement d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Ensemble, les centres sociaux du territoire acteurs de la prévention de la délinquance » a pour objectif de :

- identifier les jeunes exposés à la délinquance et les formes de la délinquance,
- sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance,
- créer une synergie des acteurs du territoire à travers des actions communes liées à la prévention de la délinquance,
- développer les actions de prévention primaire et secondaire,
- aller vers les jeunes exposés sur leur lieu de vie et les accompagner dans leur projet de vie,
- favoriser une implication citoyenne des jeunes,
- mettre en place des temps d'échanges de bonnes pratiques.

Ce projet comprendra des maraudes et ateliers de rue, des « chantiers jeunes », un parcours de lutte contre le décrochage scolaire, des actions de sensibilisation sur les violences numériques et les « fake news », la mise en place de séjours de rupture, des temps d'échanges de bonnes pratiques.

Le public ciblé concerne les jeunes de 10 à 25 ans avec une attention particulière pour les jeunes de 12 à 17 ans repérés et accompagnés notamment dans le cadre du projet JO/centres sociaux en lien avec la Capso.

Le coût du projet est de 42 000 €. Les subventions demandées sont :

- 10 000 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- 4 000 € à la CAPSO,
- 15 000 € à la Ville de Longuenesse,
- 5 000 € au Département,
- 8 000 € aux organismes sociaux (CAF, etc.).

NB : *il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiés :

E.S.C.A.L. : M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET, Mme LEVRAY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET et Mme LEVRAY étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous, à savoir :

- se prononce sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le centre social intergénération,
- impute les dépenses à l'article 65748.

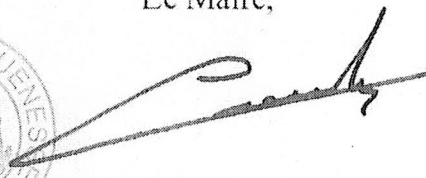
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-35 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Politique de la ville – Programmation d'actions 2024 – Appel à projet « Nos quartiers d'été 2024 » - Action portée par le Centre Social Inter générations - Demande de subvention

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, le Centre Social inter générations a déposé une action avec un cofinancement de la part de la commune.

Il s'agit de l'opération nos quartiers d'été.

Cette opération a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune et le centre social.

La thématique 2024 est « Nos quartiers écolympiques : dernière ligne droite »

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 26 500 € dont :

- . 2 500 € d'achats,
- . 10 000 € de rémunérations d'intermédiaires et honoraires,
- . 200 € de publicités et publications,
- . 300 € d'assurance,
- . 3 500 € de frais de location
- . 10 000 € de contributions volontaires en nature,

recettes : 26 500 € dont :

- . 8 000 € Région,
- . 8 000 € commune,
- . 500 € prévus en vente.
- . 10 000 € de contributions volontaires en nature,

NB : il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.

Identifiés :

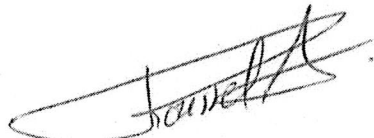
E.S.C.A.L. : M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET, Mme LEVRAY

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. COUPEZ, Mme DUWICQUET, Mme BERNARD, M. MOUND, M. FOULON, M. BRUNET et Mme LEVRAY étant sortis pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions ci-dessous, à savoir :

- de se prononcer sur l'octroi, comme les années précédentes, d'une subvention de 6 000 € pour le centre social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

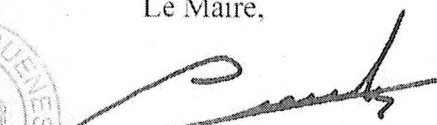
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2024-36 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Atelier Théâtre « Face & Cie »

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions culture et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

SUBVENTION RECURRENTE**605,00 €**

<u>Théâtres et spectacles vivants</u>	605 €
Atelier théâtre « Face & Cie »	605 €

NB : *il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

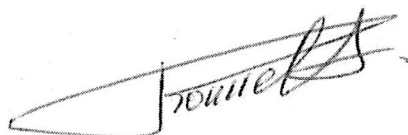
Identifiés :

Atelier théâtre « Face & Cie » : Mme BERNARD

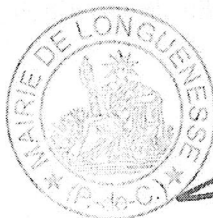
Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme BERNARD étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association Atelier théâtre « Face & Cie » pour un montant total de 605 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-37 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention municipale 2024 – Jardins familiaux

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, l'assemblée est informée qu'après consultation et avis de la commission finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant de la subvention à accorder à l'association au titre de 2024.

NOUVELLE SUBVENTION**500,00 €**

<u>Autres équipements sportifs ou de loisirs</u>	500 €
Jardins familiaux Longuenesse	500 €

***NB :** il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Identifiés :

Jardins familiaux Longuenesse : Mme LEMAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme LEMAIRE étant sortie pendant la lecture de la délibération et le vote), le conseil municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association Jardins Familiaux Longuenesse pour un montant total de 500 €, article 65748 du budget Ville.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

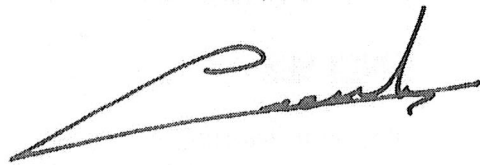
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-38 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	1.1

OBJET : Finances – Levée de la prescription quadriennale et exonération des pénalités de retard dans le cadre du marché d'un système de télégestion dans 15 chaufferies avec la société ENGIE COFELY

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-38-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le marché n° ST 17/16 de mise en place d'un système de télégestion dans 15 chaufferies de la Ville conclu avec l'entreprise ENGIE COFELY, comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles,

Considérant, qu'il a été notifié à l'entreprise un planning détaillé d'exécution des prestations de la tranche conditionnelle n°2 par ordre de service n°3 en date du 24 mai 2018 fixant une date de démarrage des travaux à la réception de l'ordre de service et pour une durée de 4 mois,

Considérant que le titulaire du marché public a reçu ledit ordre de service le 5 juin 2018,

Considérant que le délai pour achever lesdits travaux couraient ainsi du 6 juin 2018 au 6 octobre 2018,

Considérant que le dossier d'ouvrages exécutés de ladite tranche est datée du 25 octobre 2018,

Considérant que le procès-verbal de réception des travaux signé le 26 février 2019 fait état d'un achèvement de l'opération au 26 février 2019,

Considérant qu'il apparaît ainsi que selon toute vraisemblance la date d'achèvement de l'opération indiquée sur le procès-verbal n'est pas la date réelle d'achèvement mais bien la date de la réunion de réception,

Or, si nous retenons la date d'achèvement au 26 février 2019, devraient s'appliquer des pénalités de retard pour dépassement du délai d'exécution pour un montant de 14 000 € conformément au CCAP (140 jours de retard x 100 € par jour de retard).

Ainsi, il n'apparaît pas justifié d'appliquer lesdites pénalités de retard.

Considérant que seule une décision de l'assemblée délibérante permet d'exonérer l'entreprise de l'application des pénalités de retard.

En outre, dans le cadre des travaux, et conformément au marché public conclu, des retenues de garanties d'un montant total de 11 258,34 € ont été prélevées sur les acomptes et non restituées à ce jour. La retenue de garantie a pour seul objet de couvrir les réserves formulées à la réception des prestations du marché et, le cas échéant, celles formulées pendant le délai de garantie lorsque les malfaçons n'étaient pas apparentes ou que leurs conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception.

Sauf désordre, ces retenues de garantie sont restituées un an après la date d'achèvement des travaux. Toutefois, elles sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale (4 ans).

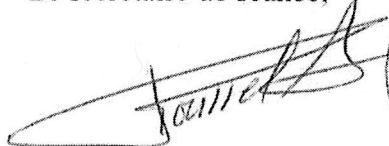
Considérant que la règle de la prescription quadriennale ne permet pas de régler ladite somme aujourd'hui et que seule une décision de l'assemblée délibérante permet de lever la prescription quadriennale, et ce, de façon discrétionnaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

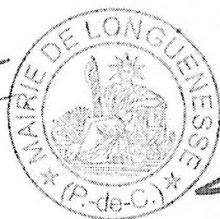
- D'approuver l'exonération des pénalités de retard pour un montant de 14 000 € concernant l'entreprise ENGIE COFELY,
- D'autoriser la levée de la prescription quadriennale entachant les paiements des retenues de garantie de la société ENGIE COFELY d'un montant total de 11 258,34€,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

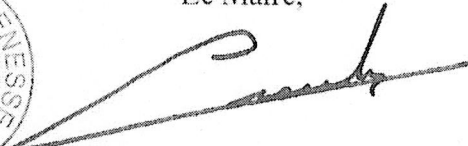


Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2024-39 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Finances - Subvention exceptionnelle versée à deux associations suite aux violentes inondations subies dans l'Audomarois en 2023 et 2024

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-39-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que de violentes inondations ont touché le Pas-de-Calais et notamment l'Audomarois en particulier fin 2023 puis début 2024.

De nombreuses communes alentours, les habitants et les entreprises ont connu d'importants sinistres. Des questions importantes de relogements se posent également.

Notre commune qui n'a pas été très impactée s'est montrée solidaire par la mise à disposition de ses salles de sports pour l'hébergement des équipes de secours mais aussi par l'intervention de ses services municipaux dans d'autres communes pour l'aide à l'évacuation d'une Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) ou le nettoyage de rues par exemple.

Une salle a également été mise à disposition pour la collecte de matériel.

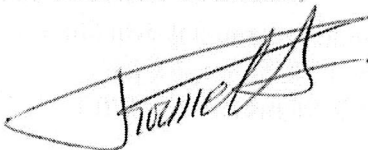
Toutefois, Monsieur le Maire souhaite proposer au conseil municipal d'attribuer également une subvention à deux associations qui œuvrent en faveur de l'aide aux sinistrés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'article 65748 à l'association Blendecques sinistrés,
- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'article 65748 à l'association des sinistrés d'Arques.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

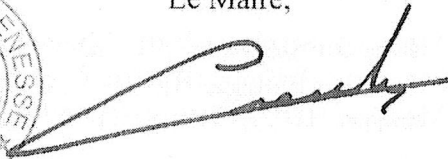
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-40 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	9.1

OBJET : Bâtiments – Suivi de l'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) –
Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour fixation de la rémunération définitive
du maître d'œuvre - Lancement des travaux

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-40-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2015-109 en date du 23/09/2015, le conseil municipal a validé le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux suivants avec un total des travaux à réaliser estimé à l'époque par le bureau d'études à 536 000 € HT :

Salles municipales et divers :

- Salle Léo Lagrange (ERP 4 ème catégorie)
- Salle des fêtes (ERP 2ème catégorie)
- Centre culturel Lamartine (ERP 4 ème catégorie)
- Centre d'activité ST Quentin (ERP 5 ème catégorie)
- Maison des associations (ERP 5ème catégorie)
- Centre social Intergénération (ERP 4 ème catégorie)
- Chalet de Morbier (ERP 5ème catégorie)
- Eglise Saint QUENTIN y compris cimetière (ERP 5ème catégorie)
- Local des Restos du Cœur (ERP 5ème catégorie)

Équipements sportifs :

- Complexe sportif des Bruyères (ERP3ème catégorie)
- Salle des sports Maillebois (ERP 4ème catégorie) *Retiré depuis de cette opération puisqu'une réhabilitation de la salle existante va être opérée dans le cadre du projet de création d'un complexe sportif*
- Salle de sports des Chartreux (ERP 3ème catégorie)
- Stand de tir des chartreux (ERP 5ème catégorie)
- Vestiaires football Lavoisier (ERP 5ème catégorie)
- Local Pétanque Chartreux (ERP 5ème catégorie)
- Vestiaire football Chartreux (ERP 5ème catégorie)
- Boulodrome (ERP 5ème catégorie)
- Local des archers (ERP 5ème catégorie)
- Bicross (ERP 5ème catégorie)

Groupes scolaires :

- École Maternelle Louis Blériot (ERP 5ème catégorie)
- Groupe scolaire Pasteur (ERP 5ème catégorie)
- Groupe scolaire Léon Blum (ERP 4ème catégorie)
- Groupe scolaire Verlaine (ERP 5ème catégorie)
- Groupe scolaire du Centre (ERP 5ème catégorie)
- Groupe scolaire George Sand (ERP 5ème catégorie)

Pour un déploiement maîtrisé de la mise en accessibilité de son patrimoine, la ville de Longuenesse a défini une mission de maîtrise d'œuvre en 4 phases :

Phase 1 : Lancement de la mission et assistance à l'élaboration d'une stratégie de déploiement

- 1) Présentation de l'équipe et du déroulé de la mission
- 2) Recueil des besoins particuliers
- 3) Présentation des différentes stratégies possibles

Phase 2 : Études et conceptions

- 1) Réalisation des études par bâtiment (et des plans de l'existant par bâtiment lorsqu'ils ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage)
- 2) Conception de la mise en accessibilité des espaces réaménagés
- 3) Validation du programme des travaux
- 4) Élaboration des dossiers relatifs aux démarches administratives
- 5) Obtention des autorisations

Phase 3 : Travaux

- 1) Consultation des prestataires pour la réalisation des travaux
- 2) Réaliser les réunions de lancement des chantiers
- 3) Suivi des chantiers
- 4) Procéder aux opérations de réception des ouvrages
- 5) Assurer le suivi de la levée des réserves

Phase 4 : Suivi d'exécution d'Ad'AP

- 1) Suivre l'état d'avancement de l'Ad'AP
- 2) Mettre à jour le tableau de bord et les indicateurs de suivi
- 3) Élaborer les pièces obligatoires à transmettre en préfecture

Sur la base de l'étude réalisée par l'agence INGEO désignée titulaire du marché de maîtrise d'œuvre en date du 11 mai 2021, les phases APS (Avant Projet Sommaire) et APD (Avant Projet Détaillé) ont permis de définir les interventions nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société INGEO prévoit la fixation définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre en fonction du coût prévisionnel des travaux fixé à l'issue de l'Avant-Projet Définitif. La rémunération totale était fixée à 67 965,00 € HT (11,93% au titre de la mission de base + 0,75% au titre de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination sur une base de référence de travaux de 536 000 € HT).

Par délibération n°2022-55 du 7 juin 2022, le conseil municipal a notamment émis un avis favorable sur la validation de l'APD du marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'Ad'AP sur la base d'un coût de travaux fixé à 688 395,00 € HT (valeur mars 2022), ayant pour effet de fixer la rémunération définitive de la société INGEO à 79 659 € HT.

L'écart du montant prévisionnel des travaux avec la base de référence de 536 000 € HT s'expliquait principalement par le fait que cette estimation datait de 2015 et que le volume des travaux était plus conséquent que prévu à l'origine.

Toutefois, le cabinet INGEO nous a indiqué que suite à la réunion avec les services instructeurs de l'Etat en date du 23 décembre 2022, certains sujets d'adaptabilité des ERP de la commune de Longuenesse ont évolué entre le dossier ADAP validé par le préfet de région, et, les modalités d'application et de conception dont la société INGEO est maître d'œuvre.

Ainsi, la société INGEO a réalisé des études complémentaires suite aux nouvelles exigences ou nouvelles stratégies d'adaptation des locaux, depuis la conception des espaces, la mise en plan et les modifications des autorisations de travaux, le chiffrage et la description niveau APD.

Les reprises des études ont concerné de nombreux bâtiments.

Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, la dernière estimation de travaux d'APD est arrêtée à 917 055 € HT avec un index TP 01 fixé à 130,7 pour octobre 2023.

Le montant de l'augmentation des travaux purs est calculé en neutralisant la variation entre l'index TP 01 d'octobre 2023 (130,7) et l'index TP 01 en vigueur à la signature du marché de maîtrise d'œuvre (113,08 pour avril 2021) soit un coefficient de variation de 1,1485 en lien avec l'inflation.

En neutralisant ainsi l'inflation, le montant des travaux à retenir pour calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre est donc de 798 481 € HT.

La mise en concurrence des entreprises de travaux sera lancée en procédure adaptée allotie. L'allotissement est envisagée par corps de métier puis par secteurs géographiques.

En outre, le maître d'œuvre est d'accord pour ramener son taux de rémunération à 11,27% au lieu de 11,93% compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux.

Dans ces conditions et conformément au contrat, la rémunération définitive du maître d'œuvre passerait à 95 978 € HT décomposée ainsi : évolution de 63 945 € HT à 89 989 € HT pour la rémunération de base à laquelle il faut ajouter 0,75 % de rémunération sur le même montant de travaux pour la rémunération complémentaire d'OPC laquelle passerait de 4 020 € HT à 5 989 € HT.

Cette opération est éligible pour obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux, le taux de financement maximal étant de 25% plafonné à 500 000 €.

Elle est également éligible à la dotation de soutien à l'investissement local qui n'est pas plafonnée en pourcentage mais à 500 000 € uniquement.

Il apparaît donc plus judicieux dans ce cadre de solliciter prioritairement dotation de soutien à l'investissement local.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait donc pour l'opération qui serait menée en 2024 et 2025 comme suit :

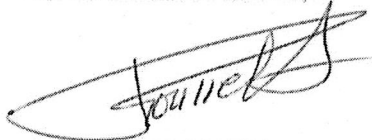
Dépenses	Montant en € HT	Financements sollicités	Montant en €
Maîtrise d'œuvre	95 978,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local	500 000,00 €
Travaux	917 055,00 €	(DSIL) (49,36 %)	
		Autofinancement de la commune (50,64 %)	513 033,00 €
TOTAL	1 013 033,00 €	TOTAL	1 013 033,00 €

Suite à la présentation en commissions municipales travaux et urbanisme le 18 janvier 2024 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur :

- Le retrait de la délibération n° 2022-55 du 7 juin 2022,
- La validation de l'APD modifié du marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'Ad'Ap sur la base d'un coût de travaux fixé à 917 055,00 € HT, ayant pour effet de fixer la rémunération définitive de la société INGEO à 95 978 € HT (décomposée ainsi : 89 989 € HT pour la rémunération de base à laquelle il faut ajouter 5 989 € HT pour la rémunération complémentaire),
- L'autorisation de signature par monsieur le maire de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre en conséquence,
- La validation du plan de financement présenté et le lancement des travaux sous forme de procédure adaptée allotie,
- L'autorisation donnée à M. le Maire de déposer des dossiers de demande de subvention sur ce dossier, sur la base du plan de financement repris ci-dessus,
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande, notamment les autorisations d'urbanisme et de travaux.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

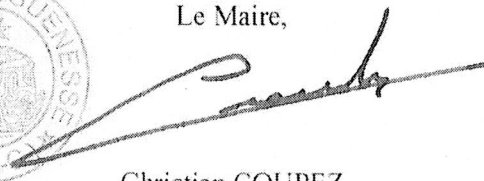


Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-41 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	1.1.7

OBJET : Travaux – Construction d'une nouvelle salle des sports reliée à la salle des sports Maillebois – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour fixation de la rémunération définitive du maître d'oeuvre - Lancement des travaux

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-24 du 2 juillet 2020 validant l'étude et autorisant Monsieur le Maire à organiser un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la construction d'une salle de sports reliée à la salle des sports Maillebois, désignant Monsieur le Maire en tant que président du jury, désignant comme membres du jury ayant voix délibérative, les membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente et trois représentants de professionnels de l'objet du marché, désignés par arrêté du Maire,

Vu la délibération n° 2020-24 du 2 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres, puis à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

Vu les procès-verbaux du jury de concours du 12 novembre 2020 et du 12 mai 2021,

Vu la délibération n° 2021-64 du 29 juin 2021 décidant :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre architecturale pour la construction d'une salle de sports reliée à la salle des sports Maillebois, au groupement représenté par le mandataire Atelier IDEA Architecture (mandataire), architecte DPLG, composé également des bureaux d'études BTC (économiste de la construction, Bureau d'études technique structure et fluide), VRDAO Aménagement (Bureau d'études technique voie et réseaux divers) et Laborde Christophe (paysagiste DPLG),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement susmentionné représenté par le mandataire Atelier IDEA Architecture pour un montant d'honoraires provisoire fixé à 353 286,15 € H.T sur la base d'un taux de rémunération de 10,5 %,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter toutes autorisations et subventions ainsi qu'à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation du projet.

Il est rappelé qu'afin de réaliser le projet, il a été acté de s'adosser les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les prestations correspondant aux missions de base suivantes :

- esquisse
- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD) + permis de construire
- Projet (PRO) + DCE (Dossier de consultation des entreprises)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Visa des Etudes d'exécution (VISA)
- Direction de l'Exécution des travaux (DET)
- Assistance lors de l'opération de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (AOR)
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Après rendu des offres et négociation avec le lauréat du concours, le coût prévisionnel provisoire des travaux était le suivant : 3 364 630 € HT (comprenant deux options : restructuration extérieure façade nord et pignons ; aménagement de la placette et du cheminement vers la résidence des grives).

Le taux de rémunération du groupement s'élève à 10,50 % du coût prévisionnel provisoire des travaux fixant ainsi le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre à 353 286,15 € HT.

En raison de la crise énergétique internationale, il a été décidé de rechercher des solutions alternatives au gaz pour le chauffage du complexe sportif.

Au cours de l'année 2022, a été commandée une étude de faisabilité relative à la géothermie (avec apport complémentaire d'une chaussée thermoactive sur le futur parking). Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Ademe pour cette étude.

Cette étude menée par les cabinets EGEE Développement et Ferest energies a notamment porté sur la géothermie, un comparatif de solutions technique et de périmètres de travaux ainsi qu'une analyse financière.

La solution suivante a été validée en commission travaux du 3 octobre 2023 puis en commission générale du 20 novembre 2023 :

- Choix de retenir la solution énergétique d'un chauffage par géothermie avec chaussée thermoactive,
- Cette solution de chauffage sera réalisée sur le périmètre du complexe sportif (salle existante et nouvelle salle) et de l'école Léon Blum,
- Permet une réduction annuelle de 122 tonnes équivalents de CO2 (réduction de 89% des émissions de CO2) par rapport au projet initial avec chaudières gaz pour complexe sportif et école,
- Montant estimatif prévisionnel des travaux nécessaires : 1 681 192 € HT (Valeur Mai 2023),

- Subvention potentielle (ADEME / REGION - FRATRI),
- Le temps de retour actualisé se situe vraisemblablement au-dessus de 30 ans mais des probabilités qu'il soit inférieur à 30 ans (avec des subventions à hauteur de 40 ou 50 % du coût du projet).

Des contacts encourageants ont notamment été pris avec le ministère de la transition énergétique pour les appels à subventions.

Le choix de cette solution a nécessité d'intégrer la compétence « géothermie » au sein de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et de compléter les études de la phase APD.

En outre, il convient de préciser comme exposé en commission générale le 20 novembre 2023 que différentes options ont été ajoutées en cours d'étude (Traitement double flux salle de sport existante, travaux sur éclairage salle de sport existante, aménagement complémentaires devant école Léon Blum, sol résine ou pvc sur terrain de pratique salle existante, rénovation toiture salle existante), des évolutions se sont également avérées nécessaires suite au retour des diagnostics (Parking en pavés drainants, dévoiement réseau existant suite diagnostic amiante) et des estimations de prix ont dû être actualisées en lien avec la hausse des indices de prix de la construction portant ainsi le total du projet actualisé à 6 199 217 € HT (valeur août 2023).

Ainsi par délibération n°2023-90 du 11 décembre 2023, le conseil municipal a décidé :

- De valider le choix de retenir la solution énergétique d'un chauffage par géothermie avec chaussée thermoactive sur le périmètre du complexe sportif (salle existante et nouvelle salle) et de l'école Léon Blum,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant en conséquence au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif portant le nouveau montant du marché à 385 565,05 € HT (462 678,06 € TTC)

Suite à cette présentation en commission générale le 20 novembre 2023, les prix ont été actualisés en valeur décembre 2023 et des travaux supplémentaires qui apparaissent justifiés ont été ajoutés : modification de candélabres, provision pour renforcement de charpente, et reprise de dalle basse vestiaires.

Cela porte l'estimation du coût total du projet à 6 392 090,82 € HT (valeur décembre 2023) (soit 5 695 527,77 € en valeur mars 2021).

Dans le cadre d'une évolution du prix des travaux du projet de cet ordre, est généralement actée une baisse du taux de rémunération du maître d'œuvre. La rémunération globale va augmenter mais le taux va baisser.

Il convient toutefois de souligner qu'avec la géothermie retenue dans le projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été renforcée par des bureaux d'études spécialisés.

Le maître d'œuvre est d'accord pour ramener son taux de rémunération à 10,21% au lieu de 10,50 % compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux.

Dans ces conditions et conformément au contrat, la rémunération définitive du maître d'œuvre passerait à 642 048,93 € HT (valeur décembre 2023), hors révision de prix.

Le planning réactualisé aboutit à une livraison prévisionnelle à l'été 2026 pour la fin des travaux de la nouvelle salle. La réhabilitation de la salle Maillebois existante interviendra suite à la livraison de la nouvelle salle afin que les associations et établissements scolaires puissent toujours disposer, pendant la période de travaux, d'au moins une salle fonctionnelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. DEREPPER), le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur :

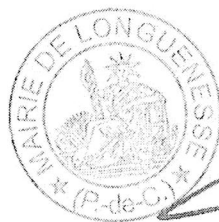
- La validation de l'APD du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une nouvelle salle des sports reliée à la salle des sports Maillebois sur la base d'un coût de travaux fixé à 6 392 090,82 € HT (valeur décembre 2023) *(correspondant au coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase APD)*, ayant pour effet de fixer la rémunération définitive de groupement de maîtrise d'œuvre à 642 048,93 € HT (valeur décembre 2023) (soit 581 513,39 € HT en valeur mars 2021),
- L'autorisation de signature par monsieur le maire de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre en conséquence,
- Le lancement des travaux sous forme d'appel d'offres ouvert en 14 lots pour les travaux (le nombre de lots est susceptible de variation d'ici à l'attribution du marché de travaux)
- L'autorisation donnée à M. le Maire de déposer des dossiers de demande de subvention sur ce dossier,
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande, notamment les autorisations d'urbanisme et de travaux.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

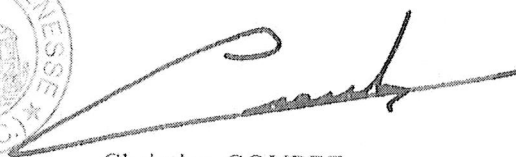
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-42 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	3.2.1

OBJET : Urbanisme - Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2023

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-42-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au document budgétaire de la commune.

Acquisitions :

Néant

Cessions :

Une parcelle cadastrée AP 327 d'une contenance de 799 m², chemin jouxtant la propriété de M et Mme BREBAN demeurant avenue Léon Blum. Cette parcelle a été vendue 4 000,00 € actée par la délibération 2022-79 DGSCB du 26/09/2022.

Cession des parcelles AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69. Cette unité foncière correspond à l'emplacement de l'ancienne école Jaurès, avenue Clémenceau, d'une contenance de 9 601 M² a été vendue au profit de la Société d'aménagement – lotissement STILNOR sise 350 avenue du Stade à Dunkerque (59240), afin d'y créer un lotissement permettant la création de logements à usage d'habitation pour un montant 137 000,00 € actée par la délibération n° 2022-41 DGSCB du 08/04/2022.

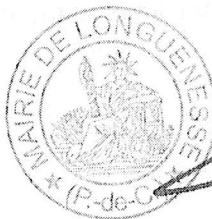
En application de la réglementation susvisée et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan tel qu'indiqué ci-dessus des acquisitions et cessions immobilières pour 2023.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

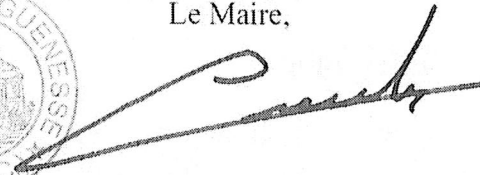
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL

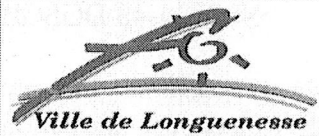


Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2024-43 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Politique de la ville – Programmation d'actions 2024 – Action portée par l'association Découverte pêche et protection des milieux (DPPM) – Demande de subvention

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-43-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule « Les familles au bord de l'eau ». Un partenariat avec l'ESCAL sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens, la mixité sociale, l'éducation à l'environnement, favoriser le retour à la nature afin de sortir du virtuel et de lutter contre la sédentarité en proposant la (re)découverte d'espaces connus ou mal connus.

Le coût prévisionnel s'élève à 38 700,00 €.

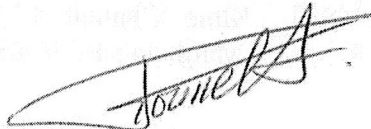
Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 525 €. Elle a sollicité une subvention de 9 500 € auprès de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

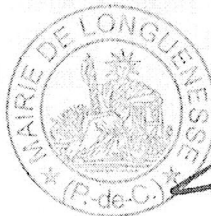
- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 525 € pour l'association pour l'action « Les familles au bord de l'eau ».
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

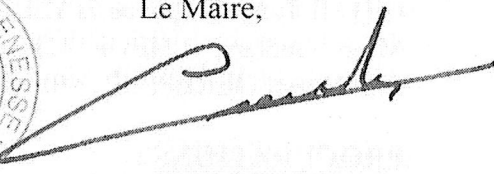
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2024-44 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Politique de la Ville – Programme d'actions 2024 – Demande de subvention

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET
Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY
Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT
Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL
Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la politique de la ville est une politique publique de développement social, de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

La ville de Longuenesse a, concernant la programmation 2024, déposé les 5 dossiers suivants :

Dossier n° 1 : « Accompagnement à la scolarité »

L'objectif de cette action est d'offrir un espace d'accueil, de travail et d'épanouissement aux enfants après l'école, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s), et de poursuivre les relations entre les différents partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants sur le territoire.

Cette action est une reconduction. Elle consiste en un accueil périscolaire de 16 heures à 18 heures à la Maison de quartier Salamandre. En 2023, ce sont, en moyenne, une douzaine d'enfants qui ont participé à l'action.

Le coût de l'action est de 14 580 € dont 7 880 € d'achats et de prestations et de 6 700 € de frais de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 3 000€ par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), 2 868 € par la CAF et 8 712 € par la Ville.

Dossier n° 2 : « Vacances en famille à Morbier »

Ce projet a pour objectif de créer du lien social, de rompre l'isolement des habitants du quartier Salamandre, d'offrir la possibilité de partir en vacances, renforcer les liens parents/enfants et d'impliquer les familles dans l'organisation du séjour dans la Somme (organisation du séjour, préparation des activités...).

Le budget total de l'opération est de 28 920 € dont 24 720 € d'achats et prestations de service et 4 200€ de frais de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 8 676 € par l'ANCT, 5 376 € par la CAF (REAAP) et 11 868 € par la Ville.

Dossier n° 3 : « Mon quartier potager »

Ce projet (reconduction d'action) a pour objectif de créer du lien social, d'impliquer les habitants de Salamandre au sein de leur quartier, créer des carrés potagers mis à disposition des habitants.

Le budget total de l'opération est de 16 719,59 € dont 12 404,56 € d'achats et de prestations de service et 4 315,03€ de frais de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 5 015,88 € par l'ANCT et 11 703,71€ par la Ville.
(Une demande de participation auprès de Flandre Opale Habitat a été déposée dans le cadre de la TFBP).

Dossier n° 4 : Camp ado à la Montagne

Ce projet a pour objectif de favoriser l'acquisition de l'autonomie en permettant aux jeunes de préparer en amont son séjour (charte de vie, menu, planning d'activités...), la découverte en sensibilisant les jeunes aux enjeux environnementaux et le vivre ensemble en permettant l'entraide et la solidarité. Le séjour aura lieu dans le chalet communal.

Le budget total de l'opération est de 15 384,45 € dont 9 380 € d'achats et de prestations de services et 6 004,45 € en frais de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 4 615,34 € par l'ANCT, 4 000 € par la CAF (contrat colo) et 5 269,11 € par la Ville.

Dossier n° 5 : Camp ado à la mer

Ce projet a pour objectif de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur séjour en leur permettant de préparer leur séjour (charte de vie, menu, planning d'activités...) et de découvrir la Côte d'Opale.

Le budget total de l'opération est de 12 164,45 € dont 6 160 € d'achats et prestations de services et 6 004,45 € en frais de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 3 649,34 € par l'ANCT, 4 000 € par la CAF (contrat colo) et 3 015,11 € par la Ville.

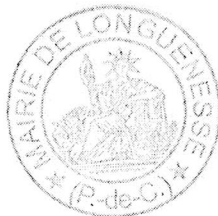
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

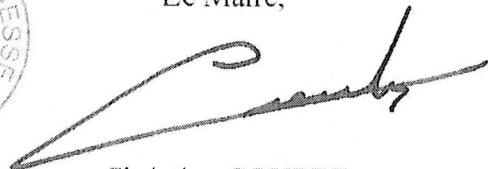
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		Numéro de l'acte	2024-45 DGSCB
			Nature de l'acte	Délibération
			Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Politique de la ville – Programmation d'actions 2024 – Action portée par le tennis club de Saint-Omer – Demande de subvention

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-45-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, le tennis club de Saint-Omer a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule « Fête le mur Saint-Omer : l'égalité des chances, c'est du sport ! ».

L'objectif est de développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville à Saint-Omer et Longuenesse. Le jeune va développer 6 thématiques pionnières à l'aide des programmes « Fête le mur » à savoir : l'éducation par le sport, l'insertion professionnelle, l'éducation alimentaire, la réussite scolaire, le décroisement et la promotion des filles et des femmes.

Les objectifs :

- Développer la pratique du tennis dans les quartiers prioritaires de la ville,
- Véhiculer des valeurs sportives et citoyennes fortes,
- Amener les enfants à se sentir partie prenante de notre société,
- Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité homme/femme,
- Limiter les freins à l'emploi pour les jeunes habitants de QPV,
- Développer les actions de sport-santé pour favoriser la prévention et améliorer le bien être des habitants de QPV, particulièrement le public senior,
- Développer les actions de parentalité.

Le coût prévisionnel s'élève à 62 472,00 €.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 000 €. Elle a sollicité une subvention de 7 000 € auprès de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

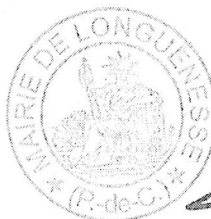
- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € pour l'association pour l'action « Fête le mur Saint-Omer : l'égalité des chances, c'est du sport ! ».
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

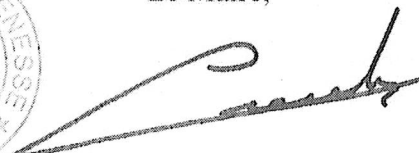
Le secrétaire de séance,



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Numéro de l'acte	2024-46 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.5.2

OBJET : Politique de la ville – Programmation d'actions 2024 – Action portée par l'association à contrepoids62 – Demande de subvention

DATE DE CONVOCATION

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

9 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE LONGUENESSE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Chantal LEVRAY, M. Manuel DEREPPER, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS

PROCURATIONS :

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Madame DUWICQUET

Monsieur Philippe BELHOSTE donne procuration à Madame LEVRAY

Madame Hélène DELECOURT donne procuration à Manuel DEREPPER

EXCUSES :

Monsieur Rodrigues HERMANT

Madame Amélie DELTOUR

ABSENTS :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Nicolas SEGARD

Monsieur Arnaud ROUSSEL est élu secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240415-2024-46-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association à contrepoids62 a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule « Malades mais avant tout citoyens. »

L'objectif général est d'accompagner les habitants des QPV par des méthodes globales et complémentaires, dans un processus par lequel chacun parviendra à définir son identité et sa vie, à la réaliser et à la vivre en s'affranchissant de toutes dépendances dans le cadre de la loi.

Les objectifs :

- Accompagner les habitants à être acteurs vers l'autonomie alimentaire,
- Accompagner les habitants à trouver leur place dans la société numérique,
- Accompagner l'engagement des usagers dans leur contexte culturel,
- Accompagner l'engagement des bénévoles à mettre en œuvre leurs projets.

Le coût prévisionnel s'élève à 60 518,00 €.

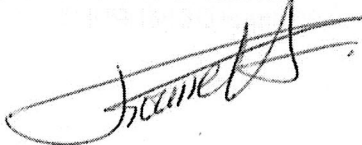
Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 500 €. Elle a sollicité une subvention de 5 000 € auprès de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

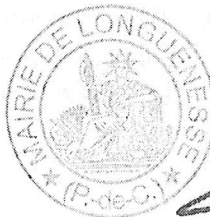
- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 500 € pour l'association pour l'action « Malades mais avant tout citoyens ».
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

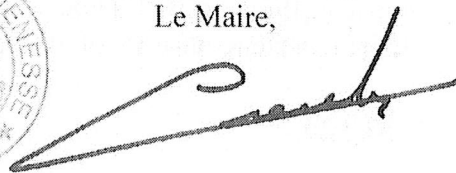
Le secrétaire de séance



Arnaud ROUSSEL



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Publication le 24/04/2024